

# LOSANGE PASSION INTERNATIONAL

4<sup>ème</sup> édition – 21 mai 2016  
Autodrome de Linas-Montlhéry



Après le vif succès des premières éditions, la FCRA (Fédération des Clubs Renault et Alpine), avec la participation de Renault Classic, vous invite à la 4<sup>ème</sup> édition de Losange Passion International :

**le 21 mai 2016**  
**à l'Autodrome de Linas-Montlhéry**

Un moment fort où plus de 800 passionnés sont attendus sur un site qu'ils affectionnent particulièrement...

## **Programme prévisionnel :**

**Mise à l'honneur des véhicules anniversaires, séances de roulage, démonstrations de pilotage, parades, concours d'élégance, bourse d'échange, séances dédicaces et un rassemblement historique de véhicules à moteur 85 en hommage 80 ans de sa sortie !**

Ne manquez pas cette manifestation qui marquera l'année 2016 dans la planète Renault et Alpine !

Pour plus de renseignements, contactez la FCRA au 06 47 90 00 37 ou par e-mail [federation@fcra.fr](mailto:federation@fcra.fr).

**INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES ET UNIQUEMENT AVEC LE BULLETIN CI-JOINT**



# LOSANGE PASSION INTERNATIONAL

4<sup>ème</sup> édition – 21 mai 2016  
Autodrome de Linas-Montlhéry



## TOUT SAVOIR SUR L'INSCRIPTION :

Manifestation privée organisée par la FCRA (*Fédération française des Clubs Renault et Alpine*) et réservée aux véhicules de collection Renault et Alpine ou motorisés par Renault.

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE.** Aucune inscription possible sur place.  
1 bulletin d'inscription par véhicule. Entrée gratuite pour les moins de 16 ans accompagnés.

Tout véhicule inscrit doit être :

- en bon état de fonctionnement
- en conformité avec la législation en vigueur à la date de l'événement
- à jour de tous les documents administratifs obligatoires (carte grise, assurance, permis de conduire...)
- **assuré pour ce type de manifestation**

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout véhicule qu'ils jugeraient dangereux ou contraire à l'esprit de l'événement.

Le nombre de participants étant limité, des quotas par modèle seront définis et validés par le comité organisateur. Les engagements seront retenus par ordre d'arrivée (voir Règlement pour l'encaissement des chèques).

La réservation de plateaux repas (25€) est possible lors de l'inscription.  
Vous pourrez vous restaurer dans la zone pique-nique avec les plateaux repas commandés, avec ce que vous aurez emporté ou encore grâce aux food-trucks présents sur place.

## LES MODALITÉS :

### **STATIQUE** (tous véhicules)

Entrée pour un véhicule éligible (2 personnes) pour une exposition statique avec accès aux animations, aux parades et aux runs.

**Gratuité pour les véhicules avant 1940, mais obligation de s'inscrire.**

**Heure d'arrivée :** entre 9h00 et 10h00

### **DYNAMIQUE** (réservée aux véhicules sportifs)

Mêmes avantages modalité statique avec 3 séances de roulage sur l'anneau de vitesse supplémentaires.  
Roulage piste interdit aux moins de 16 ans.

**Assurance :** assurance R.C. circuit obligatoire

**Heure d'arrivée :** entre 8h00 et 8h30

### **RUNS**

Duels deux par deux. Départ arrêté sur 200m environ.

Passage suivant l'ordre d'arrivée et élimination directe.

**Assurance :** assurance R.C. circuit nécessaire

### **BOURSE D'ÉCHANGE**

Veuillez-vous rapprocher de l'organisateur à l'adresse suivante : [federation@fcra.fr](mailto:federation@fcra.fr)

# BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner avant le 15 avril 2016

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISATION :

Enregistré le : \_\_\_\_\_

N° inscription : \_\_\_\_\_

Modalité : \_\_\_\_\_

## VOS COORDONNÉES :

### CONDUCTEUR

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Club dont vous êtes adhérent : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

## VOTRE VÉHICULE :

Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_ Type : \_\_\_\_\_ Année : \_\_\_\_\_

Couleur : \_\_\_\_\_ N° immatriculation : \_\_\_\_\_ Plateau remorque :  Oui  Non

## VOTRE INSCRIPTION :

### MODALITÉS

Statique (véhicule après 1940) 1x 15€ = \_\_\_\_\_

Statique (véhicule avant 1940) 1x 0€ = \_\_\_\_\_

Dynamique 1x 90€ = \_\_\_\_\_

Je souhaite participer au Concours d'Élégance.  OUI  NON

Je souhaite participer aux runs.  OUI  NON

Entrées individuelles supplémentaires \_\_\_\_\_x 10€ = \_\_\_\_\_  
(dès la 3<sup>ème</sup> personne dans le véhicule inscrit)

Plateaux repas \_\_\_\_\_x 25€ = \_\_\_\_\_

**TOTAL** = \_\_\_\_\_

### Envoyer le bulletin d'inscription au plus tard le 15 avril 2016, soit :

- par e-mail à [federation@fcra.fr](mailto:federation@fcra.fr)
- par courrier à l'adresse : FCRA LPI 2016 – 14, avenue Galilée – 92350 Le Plessis-Robinson

Votre bulletin doit être **impérativement** accompagné : 1) du règlement dûment signé; 2) de la copie de votre attestation d'assurance R.C. (modalités dynamique et runs); 3) de votre règlement par chèque à l'ordre de la FCRA (pour les étrangers, voir informations de virement dans le Règlement, article 2)

Votre inscription vous sera confirmée par courrier.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ.**



# RÈGLEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES



## **Art. 1. Organisateur**

Losange Passion International est une manifestation privée organisée par la FCRA (Fédération des Clubs Renault et Alpine). Le site retenu est l'Autodrome de Linas-Montlhéry (UTAC). Horaires : 8h00 - 18h00

## **Art. 2. Inscription**

Les inscriptions sont ouvertes du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 15 avril 2016. Le nombre de participants étant limité pour des raisons d'organisation, des quotas par modèle seront définis et validés par le comité organisateur. Les engagements sont retenus par ordre d'arrivée. Les inscriptions sont payables par chèques (tirés sur une banque française) à l'ordre de la FCRA. Les étrangers peuvent effectuer le règlement par virement (frais bancaire à leur charge) :

- code IBAN : FR76 1450 5000 0208 0010 7420 183
- code BIC : CEPAPFRPP450
- libellé : NOM Prénom LPI 2016

Confirmation des inscriptions par courrier fin avril 2016 accompagnée des billets d'entrée et contremarque. Tout véhicule inscrit doit être :

- en bon état de fonctionnement
- en conformité avec la législation en vigueur à la date de l'événement
- à jour de tous les documents administratifs obligatoires (carte grise, assurance, permis de conduire...)
- assuré pour ce type de manifestation

L'organisateur se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler le respect de toutes ces conditions à tout moment. Toute inscription emporte l'acceptation irrévocable et sans réserve des conditions de participation.

## **Art. 3. Annulation**

Toute annulation devra être signifiée par écrit (cachet de la poste faisant foi) **avant le 01/03/2016**. Les annulations après le 01/03/2016 seront remboursées à la discrétion des organisateurs sur justification.

## **Art. 4. Publicité et communication**

Les participants acceptent d'être photographiés, filmés et à avoir leur voix enregistrée par toute société autorisée dans le cadre de cet événement.

Ils acceptent également à titre gratuit l'exploitation de leur image, de celle de leur véhicule et de leur voix par toute société autorisée dans le cadre de cet événement sur tous supports et ce sans limitation de durée.

## **Art. 5. Sécurité piste**

La sécurité sur le circuit sera assurée par des commissaires de piste et des secouristes. Un véhicule d'intervention rapide est prévu.

## **Art. 6. Obligations générales**

Le participant s'engage à renoncer à exercer toute action en responsabilité à l'encontre de l'UTAC et de la FCRA en cas d'accident survenu sur le circuit, que ces accidents soient liés à l'utilisation effective de la piste ou qu'ils en soient indépendants. L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées sont formellement interdites sur le site. Les personnes doivent utiliser la zone pique-nique pour se restaurer et doivent veiller à la propreté des lieux. L'accès des chiens est formellement interdit. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol des objets déposés dans l'enceinte ou dans des voitures ainsi qu'en cas d'accident. Le Règlement signé servant de décharge.

### **Art. 6.1. Obligations spécifiques modalité « dynamique »**

La police d'assurance de chaque participant doit couvrir ce type d'activité. Le participant doit joindre impérativement à son bulletin d'inscription une photocopie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile Circuit (valable à la date du 21 mai 2016). Il lui sera demandé le jour de l'événement de présenter son attestation d'assurance et son permis de conduire. Accès piste impossible sans présentation de ces documents. Tout roulage sur le circuit impose le strict respect du règlement intérieur de l'UTAC. Ne seront admis à participer à l'entraînement à vitesse libre que les véhicules présentant un bon état général de fonctionnement, conforme aux normes constructeur, homologués par le code de la route et ne dépassant pas en niveau sonore de 96 dbA. Toute transformation rendant le véhicule non conforme et qui serait la cause d'un accident, engage l'entière responsabilité de son utilisateur. Seules les personnes désignées comme « pilotes » dans le bulletin d'inscription seront autorisées à l'entraînement libre. Chaque conducteur doit assister au briefing et se conformer aux ordres du directeur de piste. En aucun cas la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée. Le port du casque et des ceintures de sécurité est obligatoire et les vitres latérales doivent être impérativement fermées. Deux personnes maximum sont autorisées par voiture sur le circuit. La présence d'un enfant de moins de 16 ans dans le véhicule est interdite. Tout changement de véhicule devra être signifié par écrit. Aucun classement des participants ne sera effectué. Le participant décharge les organisateurs pour tous dégradations, incidents et accidents pouvant survenir sur la piste (rails de sécurité notamment), ses abords ainsi qu'au niveau des infrastructures. En cas de détérioration des infrastructures ou du matériel, les frais de réparation engendrés seront supportés par le participant.

**Les participants encourent une responsabilité civile personnelle du fait de la mise en circulation de véhicules terrestres à moteur (loi du 27.02.58 et textes subséquents).**

Je déclare avoir lu et approuvé le Règlement.

Je m'engage à respecter les recommandations et les clauses d'exclusion décrites ci-dessus.

Je confirme la validité de mon permis de conduire, de mon assurance R.C. Circuit et de mon contrôle technique.

Je possède le certificat d'immatriculation (CG) du véhicule inscrit.

Ce règlement signé servant de décharge vis-à-vis de l'organisation et certifiant exactes les informations données.

Mention « Lu et approuvé »

NOM

Lieu et date

Signature :